MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION BAS-VIVARAIS

ABONNEMENT ANNUEL: 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

15 Janvier 1982 — N° de série continue 2 — Bulletin N° 2

I - PSYLLES DU POIRIER

Dans la zone de production d'AUBENAS-LUSSAS l'évolution des psylles s'est poursuivie à la faveur des conditions climatiques assez clémentes de ces derniers jours : maintenant le stade de 50 % de femelles prêtes à pondre est presque atteint.

En conséquence, en tenant compte des indications données dans notre Bulletin n° 1, un traitement est conseillé dans cette région.

Nous précisons que la dose de D.N.O.C. (colorants nitrés) est de 600 g/hl.

II - CLOQUE DU PECHER

Sur les variétés à débourrement précoce, l'évolution constatée dans les Vallées du Rhône et du Chassezac est maintenant observée dans les secteurs de Joyeuse-Rosières et même d'Aubenas.

Le stade sensible est atteint progressivement et des contaminations sont déjà possibles particulièrement sur les bourgeons à bois des extrêmités.

La protection des pêchers doit donc être assurée en tenant compte des indications données dans le Bulletin n° 1.

Nous précisons que les renseignements concernant les produits étaient exprimés en gramme de matière active par hectolitre d'eau.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes: R.GIREAU

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

